

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 025-493901102-20240621-DEL2024_AG_04-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Le Directeur,
C. MOUGEOT**

Séance du 21 juin 2024

Délibération n°04

Nombre de membres en exercice : 97

Nombre de membres présents ou représentés : 64

Nombre de votants : 64

Vote pour : 64

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 23 mai 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. GUYON - M. KRUCIEN – M. MAIRE DU POSET – M. METHOT - M. VIENET – Mme VOIDEY

Conseil Régional : Mme RAPENNE

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. FROEHLIY – Mme GAGLIOLO - M. GUY - Mme MABIRE - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER – M. TIROLE

Communautés de communes : M. ALPY – M. BONNET - M. BRAND - M. CHAUVIN – M. CORBERAND – M. COTE-COLISSON - M. CUCHEROUSSET - M. DEQUE (suppléant de M. BOUVERET) - M. FARENC – M. GRESET - M. JOUVIN – M. LAURENT – M. PASSOT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. BILLOT (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. BOUQUET (pouvoir à M. DALLAVALLE) - M. CHALUMEAUX (pouvoir à Mme VOIDEY) – Mme HAHLEN (pouvoir à M. VIENET) – Mme LIME-VIEILLE (pouvoir à M. GUYON) - Mme MAILLARD (pouvoir à M. METHOT) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEBOSZ (pouvoir à Mme BRAND) – Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. ALPY)

Conseil Régional : M. HOULLEY (pouvoir à Mme RAPENNE)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE (pouvoir à Mme SAUMIER) – M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. BONNEFOND (pouvoir à Mme MABIRE) – M. BOTIN (pouvoir à M. MICHAUD) -M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLIY) – M. GRASS (pouvoir à M. GUY) - M. LIME (pouvoir à Mme BARTHELET) – M. MORENO (pouvoir à M. PASSOT) – Mme MULOT (pouvoir à Mme GAGLIOLO) – M. TERRASSON (pouvoir à M. TIROLE)

Communautés de communes : M. BOUVERET (suppléé par M. DEQUE) - Mme DUMOULIN (pouvoir à M. BONNET) – M. GARCIA (pouvoir à M. COTE-COLISSON) – Mme GUERIN (pouvoir à M. FARENC) – M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN) - M. KURT (pouvoir à M. CUCHEROUSSET) – M. LIEVREMONT (pouvoir à M. LAURENT) – Mme RAMBAUD (pouvoir à M. CHAUVIN) – M. RIGAULT (pouvoir à M. GRESET) – Mme ROGNON (pouvoir à M. BRAND)

OBJET : DEMANDE D'ADHESION

La **Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois** située dans le département de la Haute-Saône (27communes, 6 841 habitants), a demandé son adhésion à l'EPF (selon délibération du 13 décembre 2023). Le Bureau du CRHH a rendu son avis le 25/01/2024.

Les statuts de l'EPF stipulent dans leur article 8 « nouvelles adhésions » que :

« Les EPCI à fiscalité propre, ainsi que les communes appartenant à un EPCI non-membre de l'EPF, les Départements, la Région de Bourgogne-Franche-Comté peuvent demander leur adhésion à l'établissement public après sa constitution. La demande d'adhésion est soumise à l'Assemblée générale de l'EPF qui décide à la majorité des 2/3 de ses membres présents ou représentés de la suite à donner à cette demande ».

**L'ASSEMBLEE GENERALE
après en avoir délibéré**

DECIDE

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe ALPY